



**Concerne les heures de formation continue pour les membres professionnels art-thérapeutes ARAET.**

**L'ARAET demande pour la formation continue des membres professionnels art-thérapeutes, 60 heures de formation continue sur 2 ans, ceci pour les personnes qui travaillent à plein temps.**

Dont 20 heures de supervision en individuel ou 30 heures de supervision en groupe, 15 heures d'intervision peuvent être reconnues. Un travail thérapeutique individuel peut compléter les heures de supervision ou de formation continue (maximum 10 heures).

Voici une table de calcul des heures de formation continues nécessaires selon votre pourcentage de travail. On considère qu'un plein temps en art-thérapie correspond à 20 heures par semaine de contact clients (soit 40 heures au total, préparatifs, colloques, notes...).

*Attention pour que l'ARAET se porte garante auprès de l'ASCA, les art-thérapeutes reconnus par l'ASCA doivent impérativement avoir un minimum de 16 heures par année (soit 32 heures sur les 2 ans) quel que soit leur pourcentage.*

Par semaine Heures de contact avec clients	%	Heures supervision En individuel	Ou / ET Heures supervision En groupe	Ou / ET Heures d'intervision	Heures de Formation continue, développement personnel, techniques etc...	Travail thérapeutique individuel (Ces heures peuvent compléter les heures de supervision ou de formation continue)
15 - 20 heures	75 - 100%	20 heures	30 heures	Un maximum de 15 heures est reconnu	Entre 30 et 40 heures	Un maximum de 10 heures est reconnu
8 - 14 heures	40 - 70%	16 heures	24 heures	Un maximum de 12 heures est reconnu	Entre 24 et 32 heures	Un maximum de 8 heures est reconnu
2 - 7 heures	10 - 35%	10 heures	15 heures	Un maximum de 7,5 heures est reconnu	Entre 15 et 20 heures	Un maximum de 5 heures est reconnu

**Concernant la forme des attestations, il doit y figurer :**

Pour les supervisions (et/ou le travail thérapeutique)

- Le nom et la fonction du superviseur (ou du thérapeute) ainsi que sa signature
- Les dates et horaires des temps de supervision (ou du travail thérapeutique)

***Pour les interventions / Attention, trois personnes au minimum !***

- Les noms et fonctions des participants (3 personnes au minimum), les signatures de chaque participant
- Les dates et horaires
- Les thèmes abordés

*La Compro vous encourage à utiliser ces outils importants que sont la supervision et l'intervision !*